

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE POUR 2010

REUNION DES 25 ET 26 NOVEMBRE

N° 2010/O2/060

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MADAME NATHALIE RUGGERI
AU NOM DU GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »**

**OBJET : ORGANISATION REUNION DE LA COMMISSION
TERRITORIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT**

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le code général des collectivités territoriales dispose que « la CTC est attributaire des subventions de fonctionnement de l'établissement public chargé du développement du sport, destinées aux groupements sportifs locaux, et réparties régionalement.»

Elles sont affectées par délibération de l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif, et après consultation de la Commission territoriale pour le développement du sport en Corse qui statue sur les dotations du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) en individualisant les aides aux associations sportives.

Ce dispositif soutient les actions des ligues, des comités régionaux et départementaux ainsi que des clubs dans les domaines du développement du sport en Corse.

De nombreuses associations sportives insulaires se trouvent aujourd'hui dans une situation pénalisante et voient leurs trésoreries mises en difficulté puisque la commission ne s'est toujours par réunie et qu'en conséquence, aucun crédit n'a été affecté.

Dressons un bref historique :

- Le 17 novembre 2009, la Collectivité Territoriale de Corse accusait réception des instructions définitives du CNDS 2010.

- Dans les semaines qui suivirent, les services compétents de la collectivité ont adressé les dossiers de demande de subvention CNDS.

- En février, le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Corse a invité les Ligues et Comités régionaux à se réunir dans les locaux du Mouvement sportif pour étudier les différentes demandes de subvention.

- En mars, le CROS a envoyé les dossiers de demande de subventions CNDS 2010 relatives à l'accompagnement sportif.

- En avril, se sont tenues deux réunions de travail.

- Ne voyant rien venir, les responsables du CROS ont adressé au mois de mai des courriers aux Présidents de l'Exécutif et de l'Assemblée pour solliciter un rendez-vous; demande honorée par Dominique BUCCHINI le 17 mai.

- Une dernière réunion de travail s'est tenue le 13 septembre dernier pour étudier les dossiers.

Or, à ce jour, aucune date de réunion de la Commission Territoriale pour le Développement du Sport n'a été fixée.

Cette situation est fortement préjudiciable pour les associations sportives de l'île qui, au-delà d'oeuvrer au quotidien pour offrir à notre jeunesse des infrastructures et un encadrement de qualité, s'efforcent de véhiculer et d'inculquer aux générations futures des valeurs sociales et humaines essentielles au mieux vivre ensemble et à l'épanouissement individuel: le goût de l'effort, l'esprit d'équipe, le respect de l'autre, des règles et de l'adversaire, le respect des règles, l'instinct de compétition ou encore le dépassement de soi.

Monsieur le Président, les acteurs du monde sportif ne peuvent plus attendre. Pourriez-vous expliquer aux membres de notre Assemblée les raisons de ce retard et nous indiquer la date de réunion de la commission territoriale pour le développement du sport en Corse ?

Je vous remercie.